

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE : AVENANT N°6</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 04/04/2025	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 119**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

**Absent(s) représenté(s) : 16**

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly  
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine  
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOILE Gilles

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

**131 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLONM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**1 CONTRE :**

ESCRIBANO-OBEJO Maria

**0 ABSTENTION :**

**3 NE PREND PAS PART :**

BERMANN Clara, COGNET Raphaël, OURS-PRISBIL Gérard

# EXPOSÉ

La commune de Conflans-Sainte-Honorine a conclu, le 1<sup>er</sup> juin 2017, avec la société Tilos, société filiale de la société Vert Marine à laquelle elle s'est substituée, un contrat de concession portant sur la gestion de son centre aquatique, pour une durée d'exploitation de 8 ans.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des piscines du territoire ont été déclarées d'intérêt communautaire par la Communauté urbaine et elle s'est donc substituée à la commune.

Par avenant n°1 du 19 décembre 2017, les parties ont convenu d'une modification des modalités de mise à disposition du Centre aquatique au bénéfice de l'autorité délégante, des modalités d'approbation par l'autorité délégante des tarifs révisés par le délégataire et apporte des précisions quant aux contraintes de service public. Cet avenant était sans incidence financière sur le contrat.

Par avenant n°2 du 16 septembre 2022, les parties ont convenu de recourir au contrat d'électricité de la Communauté urbaine en lieu et place de ceux conclus par le délégataire et de modifier le niveau de confort thermique de cet équipement. Cet avenant était sans incidence financière sur le contrat.

Par avenant n°3 du 12 décembre 2022, les parties ont convenu de la fermeture de l'ensemble des piscines sur le territoire de la Communauté urbaine du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023. Dans ce cadre, l'avenant n°3 a rappelé que l'avenant n°4 acterait le montant de la compensation journalière.

Par avenant n°4 du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les parties ont acté les conséquences financières de l'avenant n°3. La modification de la grille tarifaire a entraîné une diminution du chiffre d'affaires à hauteur de 115 716 € (soit -0,61 % du chiffre d'affaires global prévisionnel indexé).

Par avenant n°5 du 11 mars 2024, il a été inséré un article 48 « Responsabilité du délégataire dans l'exploitation du service » afin de se conformer à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Cet avenant était sans incidence financière sur le contrat.

A la suite d'une procédure de mise en concurrence déclarée sans suite pour insuffisance de concurrence, le Conseil communautaire du 26 septembre 2024 a approuvé l'abandon de la procédure de renouvellement du contrat de concession et la relance d'une nouvelle procédure.

Le contrat de concession prenant fin le 1<sup>er</sup> juin 2025 et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de proroger le contrat de 7 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

L'avenant n°6 prévoit une hausse de 6,25 % du chiffre d'affaires de la concession. Les avenants n°1 à 6 entraînent une augmentation du chiffre d'affaires de 5,61 %.

Dans le cadre de la prolongation du contrat, une compensation d'un montant de 447 521 € va être versée au délégataire, dont 322 350 € de compensation exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°6 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre aquatique de Conflans-Sainte-Honorine,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que la somme de 447 521 € sera inscrite au budget 2025, nature 611, chapitre 011, fonction 323.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-2,

**VU** le code de la commande publique et notamment son article L. 3135-1-6,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre aquatique de Conflans-Sainte-Honorine, d'une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

**VU** l'avenant n°1 du 19 décembre 201 relatif à la modification des modalités de mise à disposition du Centre aquatique au bénéfice de l'autorité délégante, des modalités d'approbation par l'autorité délégante des tarifs révisés par le délégataire et apportant des précisions quant aux contraintes de service public,

**VU** l'avenant n°2 du 16 septembre 2022 relatif au recours au contrat d'électricité de la Communauté urbaine en lieu et place de ceux conclus par le délégataire et modifiant le niveau de confort thermique de cet équipement,

**VU** avenant n°3 du 12 décembre 2022 relatif à la fermeture de l'ensemble des piscines sur le territoire de la Communauté urbaine du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023,

**VU** l'avenant n°4 du 1<sup>er</sup> janvier 2024 relatif aux conséquences financières de l'avenant n°3 susmentionné,

**VU** l'avenant n°5 du 11 mars 2024 relatif à l'insertion d'un article 48 « Responsabilité du délégataire dans l'exploitation du service » afin de se conformer à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

**VU** la délibération n°CC\_2024-09-26\_21 du 26 septembre 2024 portant approbation de l'abandon de la procédure de renouvellement et relance d'une nouvelle procédure,

**VU** l'avis de la commission de délégation de service public réunie le 26 mars 2025,

**VU** l'avenant n°6, tel qu'annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Action culturelle-Sport-Tourisme le 01 avril 2025,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°6 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre aquatique de Conflans-Sainte-Honorine.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer l'avenant susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que la somme de 447 521 € sera inscrite au budget 2025, nature 611, chapitre 011, fonction 323.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **15 AVR. 2025**  
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **15 AVR. 2025**  
Exécutoire le : **15 AVR. 2025**  
*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles  
*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMÀ-POPESCU